



Finances publiques

Budget principal – Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal a examiné le budget principal approuvé le 16 mars 2016. Des réajustements ont été nécessaires compte tenu de travaux ou achats non connus au moment du vote du budget. Toutefois, ces opérations ont pu être réalisées par mouvements internes et n'auront aucune incidence sur le budget. La décision modificative n°1 s'équilibre en dépenses comme en recettes à 0 € tant en section d'investissement que de fonctionnement.

Subventions de fonctionnement

Coopératives Scolaires 2016 – Pour aider les coopératives scolaires dans leur fonctionnement, la commune leur attribue, chaque année, une subvention. Pour 2016, le montant accordé est de 560 €/classe, soit :

Coopérative	Montant 2016
Coopérative Scolaire Ecole Elémentaire Publique des Ambrits – (5 classes)	2 800 €
Coopérative Scolaire Ecole Elémentaire Publique des Monges – (5 classes)	2 800 €
Coopérative Scolaire Ecole Elémentaire Publique Saint-Exupéry – (5 classes)	2 800 €
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle Publique des Ambrits – (5 classes)	2 800 €
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle Publique Saint-Exupéry – (4 classes)	2 240 €

RASED – Depuis plusieurs années, Cornebarrieu est la résidence administrative du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté). A ce titre et comme elle est autorisée à le faire, la commune va solliciter une subvention de fonctionnement pour l'année 2015-2016 auprès du Conseil Départemental.

Association Marcher à 4 pattes – En novembre 2015, la commune a signé une convention avec l'association groupe international Marcher à 4 pattes. Dans le cadre du soutien à la parentalité, l'association a mis en place des ateliers qui s'inscrivent dans la charte du Réseau Ecoute, d'Aide et d'Accompagnement des Parents (REAAP) de la CAF. Pour faciliter l'accès des ateliers aux familles de la commune, une subvention est accordée à l'association Marcher à 4 pattes. Son montant équivaut à la prise en charge de la cotisation annuelle des familles. Elle est limitée à 300 € soit l'équivalent de 20 familles bénéficiaires maximum. Ce montant est acquitté en deux versements. Au titre de la période 1er janvier-30 juin 2016, la commune versera 37,50 €.

Association Sucre d'Orge - L'association Sucre d'Orge gère un établissement dédié à l'accueil du jeune enfant de 0 à 6 ans. En avril 2014, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Association Sucre d'Orge ont signé une convention d'objectifs. A ce titre, la commune apporte son soutien aux activités d'intérêt général développées par Sucre d'Orge. La subvention allouée pour 2016 s'élèvera à 127 000 €.

Association Basket Ball de Cornebarrieu – L'association a pris en charge la gestion de la buvette lors de la manifestation municipale Festi'Jeunes. La commune octroie une subvention de 351 € à l'ABBC. Cette aide financière exceptionnelle couvrira les frais de l'association liés à l'activité municipale.

Union des Maires de Seine-et-Marne – Après les inondations qui ont dévasté la région parisienne, l'Union des Maires de Seine-et-Marne a ouvert un « compte solidarité » et lancé un appel aux dons. Cornebarrieu apportera une aide financière de 1 000 €.

Subvention d'investissement

L'école élémentaire des Monges ouvrira à la rentrée de septembre. La commune a pourvu à son équipement. Dans un souci de maintenance de son patrimoine, la commune poursuit aussi ses investissements dans les différentes structures dont elle assure la gestion.

Elle va notamment engager des investissements :

- Ecoles maternelle et élémentaire des Ambrits : 33 260 € TTC
- Ecoles maternelle et élémentaire Saint-Exupéry : 13 400 € TTC
- Ecole élémentaire des Monges : 49 060 € TTC
- Relais d'Assistants Maternels : 2 000 € TTC
- Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant Tom Pouce : 27 000 € TTC
- Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant Les Pitchounets : 6 700 € TTC

Par ailleurs, la commune doit réactualiser l'équipement informatique pour l'ensemble des structures. Cet investissement est estimé à 126 000 TTC. Le montant global des équipements s'élèverait à 257 420 € TTC. La commune va solliciter le Conseil Départemental pour l'aider à financer ces équipements en accordant une subvention « la plus élevée possible ».

Marchés publics

Toulouse Métropole, 10 communes dont Cornebarrieu et 7 CCAS de la métropole vont constituer un groupement de commandes. L'objectif est d'obtenir des tarifs plus avantageux pour les titres restaurant accordés aux agents. Les partenaires seront liés par convention. Toulouse Métropole sera le coordonnateur du groupement. La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le titulaire du marché sera celle de Toulouse Métropole.

Valeur des titres restaurant

Fixée par convention, la valeur des titres restaurant accordés aux agents n'a pas été revue depuis 2011. Cette valeur faciale sera revue à compter du 1er juillet. Elle sera désormais fixée à 7,60 € dont 3,80 € à la charge de la commune et 3,80 € à la charge des agents. Les conditions d'attribution de ces titres restent inchangées.

Convention de mandat

Avec Oppidéa - En novembre 2007, une convention avait été signée avec le Sivom Blagnac Constellation pour la réalisation de la coulée verte des Monges. Elle établissait les échéances pour le financement de cette coulée verte. En prévision de la dissolution du Sivom, cette convention avait été transférée à la commune en 2008. Depuis, quatre avenants ont été signés, l'un pour établir un nouvel échéancier, les trois autres pour le modifier. Le dernier échéancier prévoyait le paiement du solde de la subvention au 30 juin 2016 qui correspondait à la réalisation de la phase 2 de la ZAC. Pour ajuster le paiement à la réalité du calendrier, un nouvel avenant est signé. Le solde dû à Oppidéa, soit 447 122,40 € TTC sera versé après engagement de la phase 2, au plus tard le 30 juin 2017.

Avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (AUAT) – L'AUAT est un partenaire technique au service des collectivités pour qui elle réalise observations, études, analyses, recherches et réflexions. Depuis 2005, une convention-cadre lie l'AUAT et la commune. Des avenants fixent chaque année les conditions et le programme d'intervention de l'AUAT. Pour l'année 2006, le montant de la subvention versée par la commune à l'AUAT a été fixé à 8 000 €.

Ressources humaines

Tableaux des emplois

Personnel titulaire et stagiaire – Certains postes sont inscrits au tableau des emplois de la commune. Ils correspondent à des prévisions de recrutements ou avancements de grades du personnel titulaire ou stagiaire. Périodiquement, après mise en œuvre des mouvements réels, le tableau des emplois est mis à jour. Au 30 juin 2016, le nombre de postes permanents occupés par des titulaires est de 121.

Personnel contractuel – De la même manière, certains postes sont créés en prévision du recrutement de personnel contractuel. Après mouvements du personnel, le tableau des postes contractuels est, lui aussi, remis à jour. Au 30 juin 2016, le nombre de postes permanents et non permanents occupés par des contractuels est de 27.

Créations de postes

Recrutements –

- En prévision de l'ouverture du pôle culturel, la commune qui s'est engagée dans une politique de professionnalisation de ses structures, va recruter un directeur(rice) de développement culturel. Ce poste correspondra à celui d'Attaché Territorial à temps complet.
- Un agent a sollicité une mise en disponibilité pour suivre une formation qualifiante en vue d'une reconversion professionnelle. Pour assurer la continuité du service, un poste d'Adjoint Territorial d'animation de 2ème classe est créé.
- Pour faire face à l'ouverture de l'école élémentaire des Monges, le service d'entretien doit être renforcé ; la commune crée un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe d'une durée de 17 h 30 hebdomadaires.

Déroulement de carrière – Un agent contractuel employé dans une structure multi-accueil communale a satisfait au concours d'Educateur de Jeunes Enfants. Pour permettre son déroulement de carrière, un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet est créé.

Transformation de postes – Depuis le 1er janvier 2016, la commune gère en direct l'activité Jeunesse. Pour assurer le bon fonctionnement du service, elle avait créé en décembre 2015, un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet (19 h/semaine). Compte tenu de la dynamisation et des perspectives de développement de ce service (déménagement au Pont Vieux, accroissement de la fréquentation...) le poste à temps incomplet est supprimé. Il est remplacé par un poste à temps complet.

Référent handicap – La commune offre un large choix de modes de garde pour les 0-6 ans (deux structures multi-accueil communales, une crèche associative, un Relais d'Assistants Maternels et deux Maisons d'Assistants Maternelles). En complément, pour soutenir les familles confrontées au handicap de leur enfant, la commune met en place un poste de « référent handicap ». Ce référent accompagnera les familles et les enfants. Sa mission sera notamment de faciliter l'accès à un mode de garde collectif pour les moins de 6 ans. Pour cette mise en place, la commune va passer une convention d'aide au fonctionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des « Fonds Publics et Territoires » pour l'accueil des enfants en situation de handicap.

Organisation du Relais d'Assistants Maternels – Depuis sa création, en 2006, le Relais d'Assistants Maternels accueille des familles de Cornebarrieu et de Mondonville. Mondonville vient de créer son propre Relais d'Assistants Maternels, modifiant de fait l'organisation du Relais de Cornebarrieu dont le fonctionnement devient le suivant :

- 4 matinées/semaine d'accueil collectif pour les assistants maternels
- 4 demi-journées d'accueil/semaine pour les parents
- Horaires d'ouverture : le RAM est ouvert
- Lundi de 9h/12h30 – 13h30/17h,
- Mardi de 9h/12h30 – 13h30/19h,

- Mercredi de 9h30/12h30 – 13h30/18h,
- Jeudi de 9h/12h30 – 13h30/18h et
- Vendredi de 9h/12h30,

Emplois d'avenir

Le dispositif « Emplois d'avenir », institué par la loi du 26 octobre 2012 a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés. Sous contrat aidé, le secteur « non marchand », (donc les collectivités locales) est concerné. La commune va créer six emplois d'avenir d'animateurs Vie Loisirs dont :

- 1 poste pour le service Jeunesse
- 5 postes pour le service Enfance
- La durée des contrats est de 36 mois maximum
- La durée hebdomadaire de travail varie en fonction des postes : 1 poste à 26 h, 2 postes à 30 h et 3 postes à 35 h
- La rémunération prévue par la loi est le SMIC

Dans le cadre de ce dispositif, la commune percevra une aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de la sécurité sociale. En contrepartie, la commune s'engage à accompagner le jeune (tutorat, formation...). Ces emplois vont permettre à des enfants et des jeunes en situation de handicap de pouvoir être accueillis et accompagnés dans les structures municipales au-delà du temps scolaire et sur les accueils de loisirs.

Divers

Intercommunalité

SIVU – La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 implique de nouveaux schémas de coopération intercommunale. L'une des incidences est la suppression de Syndicats Intercommunaux et notamment, la dissolution du SIVU de l'Aussonnelle (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique). Cornebarrieu, membre de ce SIVU en est aussi le siège. Le Conseil Municipal a émis un avis défavorable à cette dissolution le 4 décembre 2015. Le 19 avril 2016, le Préfet a fait connaître son intention de maintenir sa décision. Le Conseil Municipal confirme son avis défavorable à la dissolution compte tenu des travaux en cours :

- Une démarche a été entamée dès 2014 avec le Syndicat du Courbet pour proposer une structure unique à l'initiative de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Avec le soutien de Toulouse Métropole, deux réunions d'information ont eu lieu en 2015 sur la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations). Le projet d'association avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch est envisageable et envisagé.
- Une étude stratégique à laquelle participe le SIVU est en cours et les résultats seront appliqués en 2017 pour être conforme à la mise en place de la loi GEMAPI en janvier 2018.

Le conseil municipal sollicite un délai pour attendre les résultats de ces démarches en cours qui pourraient favoriser un regroupement salubre.

SITPA (Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées) – De la même manière, en application de la loi NOTRe, les nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale mis en place rendant caducs les schémas précédents comme le SITPA. Le Préfet a informé les maires des communes adhérentes de son intention de les dissoudre. Cornebarrieu émet un avis défavorable à cette dissolution au 31 décembre. La commune souhaite obtenir un délai pour mettre en place des solutions afin de poursuivre sa politique d'aide au transport pour les personnes âgées. Elle sollicite un report de délai de la dissolution jusqu'au 31 décembre 2017.

Urbanisme

3ème modification du PLU – La troisième modification du PLU avait plusieurs objectifs, notamment :

- Accompagner la suppression du Coefficient d'Occupation des Sols après la mise en œuvre de la loi d'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (Alur)
- Intégrer des règles favorisant l'accueil de mixité sociale
- Permettre l'accueil d'un équipement scolaire à Testête
- Reclasser en zone 3 AU certaines zones pour renforcer le secteur aéronautique
- Effectuer les mises à jour réglementaires
- Actualiser les emplacements réservés, les annexes et mettre à jour les références au code d'urbanisme. ...

Selon la procédure légale, les personnes publiques ont été consultées. Une enquête publique a été réalisée du 22 février au 24 mars. Les conclusions n'ont pas fait apparaître d'avis défavorables. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la 3ème modification du PLU de Toulouse Métropole, commune de Cornebarrieu. Le dossier du PLU modifié et le rapport du commissaire enquêteur peuvent être consultés au service urbanisme, à l'annexe Joseph Donat, au siège de Toulouse Métropole et sur les sites internet www.cornebarrieu.fr et www.toulouse-metropole.fr

Foncier

Constitution de servitude – La société Airbus a engagé un projet d'amélioration de la performance énergétique pour l'ensemble de ses installations. Ce projet vise à connecter les trois réseaux de distribution de chaleur actuels. L'installation technique implique la création de canalisations de transport entre les différents systèmes. Ce réseau sera créé sur les parcelles communales cadastrées Ak559 d'une superficie de 696 m² et AK 561 d'une superficie de 621 m². Une convention de servitude va être établie entre la ville et Airbus pour fixer les règles de servitude et les conditions d'occupation temporaire par l'industriel pendant la durée des travaux.

A savoir

Le Conseil Municipal est une réunion publique à laquelle chaque citoyen peut assister. Le détail des délibérations peut être consulté en mairie. Recto-Verso peut-être téléchargé sur le site de la mairie - www.cornebarrieu.fr - rubrique Vie Municipale - Onglet Les Conseils Municipaux – Paragraphe « En téléchargement ».